

APPEL A PROJET 2026 RÉSIDENTENCE DE TERRITOIRE

Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle
du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

CINÉMA,
AUDIOVISUEL



Projet fédérateur mené par l'artiste Alice Jouan au collège d'Étain (55400) © Sarah Cantaloube, Vent des Forêts.

Le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) :

Faire territoire

Le CTEAC est un dispositif porté par le ministère de la Culture, en lien avec le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et les collectivités territoriales, qui vise à amplifier une politique d'éducation artistique et culturelle coordonnée à l'échelle locale.

Il s'inscrit dans le cadre de la circulaire du 10 mai 2017 sur la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, texte de référence pour l'ensemble des acteurs de l'EAC.

Le CTEAC est un projet culturel de territoire qui fédère porteurs de projets, communautés de communes, partenaires culturels et institutions autour d'une même volonté : rendre l'art et la culture accessibles à toutes et tous, et plus particulièrement aux jeunes de 0 à 25 ans.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun coordonne cette dynamique collective à l'échelle des 8 intercommunalités du nord du département de la Meuse, en région Grand Est.

Territoire rural, le Pays de Verdun porte une attention toute particulière aux habitants les plus éloignés de l'offre culturelle.

La cinquantaine de projets fédérateurs qu'il accompagne chaque année est complétée par la mise en œuvre d'une résidence de territoire annuelle.

La résidence de territoire : une expérience participative

L'artiste (ou le collectif d'artistes) sélectionné s'engage dans une démarche de cocréation avec les habitants d'un territoire ciblé, et plus particulièrement les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans.

Pendant 9 semaines (dont 1 semaine consacrée au repérage), il réside et travaille sur un périmètre à cheval sur 2 communautés de communes hôtes. Il privilégie les échanges, partage son travail lors d'ateliers et petits événements et associe les établissements scolaires, les structures ciblées et les habitants à sa progression artistique.

Ce projet commun aboutit à une restitution, une étape de travail ou un objet lié à cette expérience artistique collective, en présence de toutes celles et ceux qui y ont pris part.

Thème : la Meuse et l'eau

La thématique déployée depuis 2024 est la Meuse et l'eau.

Tour à tour entité nourricière, lisière géographique ou enjeu environnemental, l'eau marque notre paysage local (fleuve, canal, lacs, étangs, rivières, ballastières, zones humides...).

Dans le nord meusien, elle est le symbole d'une identité commune : celle qui relie les territoires et les habitants. A une échelle plus vaste, elle est le défi d'aujourd'hui et de demain.

Territoire ciblé

Les 2 communautés de communes choisies pour accueillir cette nouvelle édition de la résidence de territoire sont le Pays d'Etain et Damvillers-Spincourt.

Situées dans la plaine de la Woëvre, un écosystème autrefois marécageux qui compte de nombreux étangs entre prairie et forêt, ces 2 intercommunalités ont des caractéristiques très différentes (densité de population, économie, pratiques culturelles). Elles ne sont traversées ni par le fleuve ni par le canal, mais témoignent de la conquête de l'agriculture sur l'eau et la forêt.

Le périmètre d'intervention de l'artiste (ou du collectif) s'établira sur l'axe Eix - Mangiennes (30km).

Les écoles primaires, l'accueil périscolaire et les accueils de loisirs ados de ces villages seront prioritairement ciblés.

D'autres structures ressources (Image'Est - Pôle de l'image pour la région Grand Est par exemple) ainsi que les experts locaux (Conservatoire d'Espaces Naturels, Fédération de la Meuse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Office Français de la Biodiversité) pourront également être associés au projet.

A noter : le poste de technicienne Rivières, Milieux Humide et Biodiversité est mutualisé entre les 2 communautés de communes.

Les autres services des 2 intercommunalités, ainsi que les acteurs associatifs et éducatifs locaux pourront être intégrés à la résidence.

Champ artistique visé cette année

Cinéma, audiovisuel.

Durée

L'artiste (ou le collectif) réside sur place sur un temps suffisamment long pour que sa présence soit réellement notable : 9 semaines (qui peuvent être fractionnées et devront inclure des vacances scolaires).

La résidence se fait en 3 temps :

-Repérage, rencontre et concertation : 1 semaine.

L'artiste (ou le collectif) vient découvrir, rencontrer et présenter son projet de résidence aux établissements et aux acteurs du territoire ciblés.

Ces échanges nourriront l'écriture du projet.

Co-création : 8 semaines.

L'artiste (ou le collectif) revient mettre en place son travail de cocréation en adaptant ses propositions aux différents publics.

Il déploie un panel d'actions sous forme d'ateliers (exemple : écriture de scénario, jeu d'acteur, cadrage, son, fabrication d'objets pré-cinéma...), de temps de médiation, de projections, de rencontres, d'interviews...

Ces propositions auront lieu en temps scolaire et hors temps scolaire. Elles alterneront entre rendez-vous réguliers et événements plus ponctuels, initiés par l'artiste ou déjà existants.

-Restitution :

L'aboutissement de cette expérimentation artistique et les productions collectives réalisées durant la résidence font l'objet d'une restitution/ sortie de résidence. Il s'agit de laisser une trace qui pourra prendre de multiples formes.

Mixité des publics

La résidence a pour objectif de fédérer les énergies, de croiser les publics (scolaire, périscolaire, extrascolaire, tout public, familial) et d'aller à la rencontre des personnes les plus éloignées.

En s'implantant localement, c'est une présence culturelle forte sur le territoire et auprès de ses habitants qui est recherchée.

Calendrier 2026

- 5 mars – 19 avril : Diffusion de l'appel à projet.
- Dimanche 19 avril : Date limite de réception des candidatures.
- Lundi 4 mai : Date limite de pré-sélection des artistes qui seront reçus en audition.
- Mercredi 20 mai : Auditions dans les locaux de la mairie de Bras sur Meuse.
- Jeudi 21 mai : Réponse aux candidats.
- Lundi 22 juin au vendredi 26 juin : Repérage.
- Septembre à décembre : 8 semaines (fractionnées ou non) de présence artistique sur le territoire puis restitution.

Budget

Une bourse de résidence de 15 000€ TTC (cocréation + matériel) est attribuée à l'artiste ou au collectif.

Les frais liés à :

- l'hébergement
- repas
- déplacements

seront pris en charge par les collectivités dans la limite de l'enveloppe fixée à la signature de la convention entre l'artiste (ou le collectif) et le Pays de Verdun.

A qui s'adresse l'appel à candidature ?

La candidature présentée doit s'inscrire en cohérence avec les objectifs décrits ci-dessus. L'artiste (ou le collectif) doit avoir une véritable appétence pour la transmission et une expérience avérée en matière de cocréation avec des publics.

- Une candidature peut résulter d'un artiste ou d'un collectif d'artistes dans la limite de l'enveloppe budgétaire fixée.
- L'appel à candidature est ouvert à un artiste (ou un collectif) justifiant d'une actualité de création et d'une exigence artistique reconnue, précisée dans le CV joint.
- Chaque artiste impliqué devra séjourner sur place le temps de la résidence et être obligatoirement véhiculé.
- Un hébergement lui sera proposé dans un gîte ou dans un logement communal vacant.
- L'appel à candidatures est ouvert aux artistes qui résident et travaillent en dehors du territoire du Pays de Verdun.

Modalités de candidature

Le dossier de candidature est à envoyer **au plus tard le 19 avril 2026**, par voie électronique à Guillemette PICHON, coordinatrice du CTEAC : gpichon@pays-de-verdun.fr

Le dossier doit contenir les éléments suivants :

- Note d'intention exposant le projet de résidence dans sa globalité en explicitant le lien avec le territoire et en déclinant les différentes actions envisagées sur le territoire : liens avec les publics, démarche artistique et pédagogique, transmission ...
- Bilan d'au moins un projet d'éducation artistique culturelle déjà mené.
- Curriculum vitae actualisé faisant état du parcours artistique (et tout autre élément significatif que le candidat souhaite porter à la connaissance du jury de sélection).
- Portfolio.
- Calendrier prévisionnel de présence et d'intervention (qui sera affiné avec la coordinatrice du CTEAC et les acteurs du projet).
- Budget prévisionnel TTC de la résidence, incluant, le cas échéant, les co-financements.
- Fiche technique détaillant les besoins minima (locaux, matériel).
- Attestation de responsabilité civile professionnelle.
- Attestation d'affiliation à un régime spécifique (maison des artistes, sécurité sociale des artistes auteurs, CNC...)

Modalités de suivi

Le suivi administratif et technique sera assuré par la coordinatrice du CTEAC du Pays de Verdun, interlocutrice privilégiée de l'artiste ou du collectif en résidence.

Les référentes EAC des communautés de communes d'accueil seront en appui, et le comité technique du CTEAC pourra être sollicité.

Contacts

Guillemette PICHON, coordinatrice CTEAC
03 72 61 05 86 – gpichon@pays-de-verdun.fr
PETR du Pays de Verdun
3, Place de la Mairie
55100 Bras sur Meuse

DRAC Grand-Est, site de Châlons en Champagne, conseillère Action Culturelle et Territoriale

Frédérique PETIT - frederique.petit@culture.gouv.fr

Rectorat académie Nancy-Metz, déléguée Académique à l'Éducation Artistique et à l'Action Culturelle

Sophie RENAUDIN - ce.daac@ac-nancy-metz.fr

Conseil départemental de la Meuse, directrice Service Culture et Lecture Publique

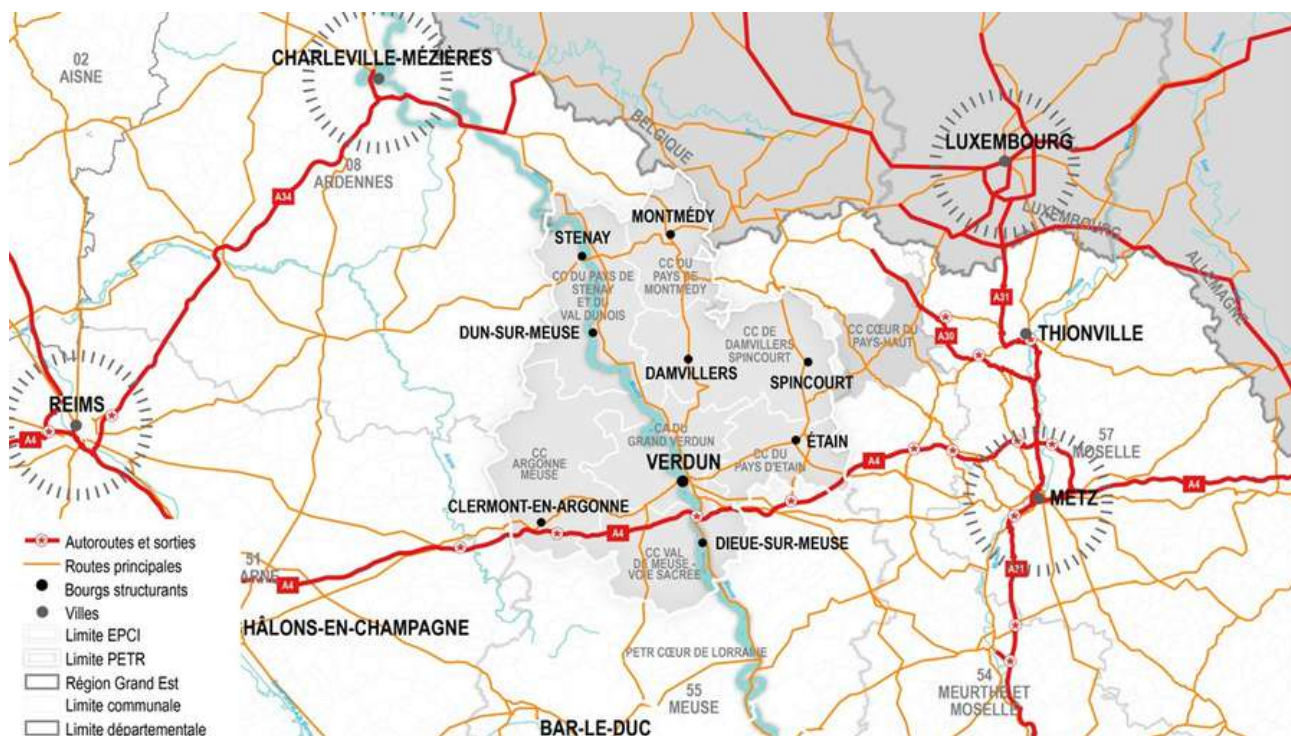
Nathalie MEUNIER – nathalie.meunier@meuse.fr



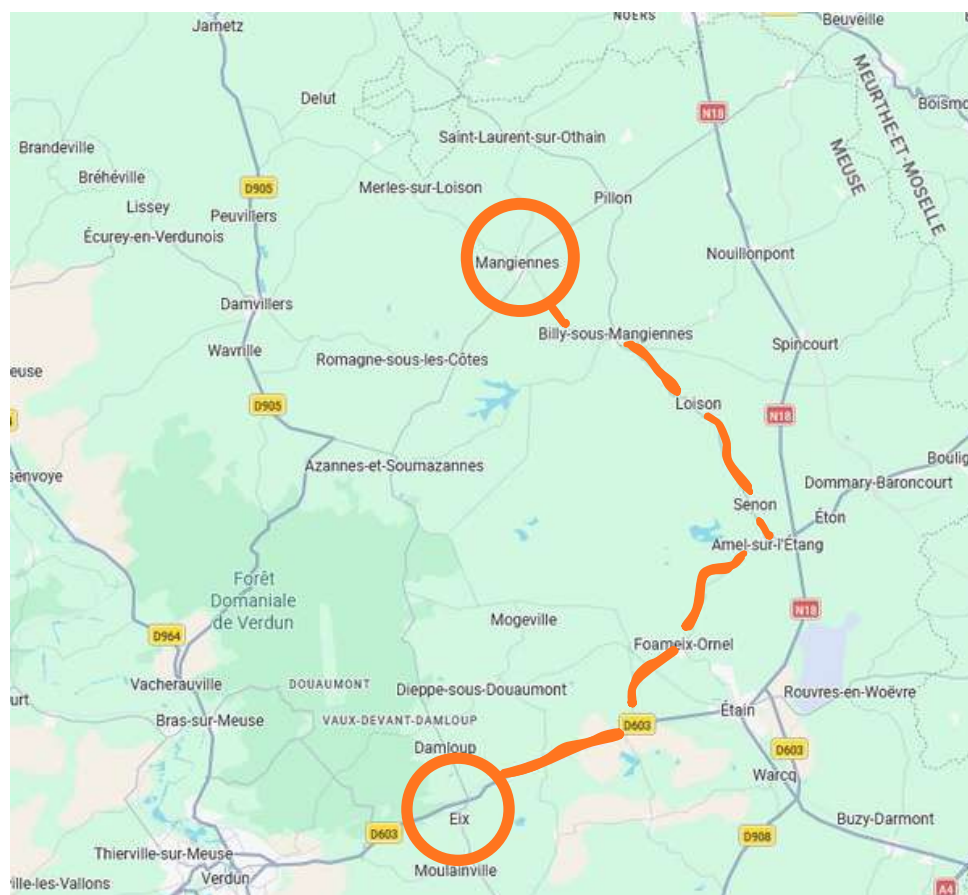
Annexes

1. Le Pays de Verdun à l'échelle de la Région Grand Est

Source : Synthèse des ateliers du Pacte territorial de relance et de transition écologique du Pays de Verdun, septembre 2021.



2. Périmètre de la résidence de territoire 2026



1 cm = 3 km